

Un projet de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé



Un projet de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) du bassin lectourois propose depuis 2023 des formations pluridisciplinaires aux professionnels de santé de la Lomagne Gersoise (Lectoure, Fleurance, St Clar, Miradoux, La Romieu).

Ces formations sont l'occasion, pour ces professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, diététicien, biologiste...) de se retrouver, de manière conviviale, autour d'un thème et d'une spécialité qu'ils ont choisis en amont.

Les différents intervenants hospitaliers (ophtalmologue, chirurgiens orthopédique, viscérale, infectiologue...) se sont succédé, les jeudis soir dans la salle des fêtes de Castelnaud d'arbieu.

Ces formations ne se veulent pas descendantes mais participatives, où les échanges entre les professionnels et intervenants sont riches d'enseignement pour tous et participent au renforcement des liens entre la médecine hospitalière et la médecine de ville en rassemblant tous les acteurs impliqués autour des patients.

Ces soirées se poursuivront tout au long de l'année 2024, avec de nouveaux spécialistes et nouveaux thèmes abordés (pédiatrie, gynécologie, antibiothérapie, mycologie médicale...). Nous espérons que ces formations continueront d'attirer les professionnels de santé du territoire et s'étendent à de nouveaux spécialistes ou thèmes.

Ces soirées ont aussi permis de fédérer des professionnels de santé (libéraux et salariés) de l'ensemble du territoire autour d'un nouveau projet de CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

En effet, une vingtaine de professionnels de santé ont rédigé une lettre d'intention, qui vient d'être validée par l'ARS (Agence Régionale de Santé Occitanie) et la CPAM du GERS afin de créer la CPTS Lomagne gersoise.

Cette CPTS a pour objectif d'apporter une réponse collective des professionnels de santé aux enjeux liés à l'accès et à la qualité des soins de proximité pour la population.

Elle permettra aussi, comme l'espèrent les porteurs du projet, d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé par la coordination de leur travail et peut-être, d'attirer de nouveaux professionnels de santé dans le bassin de vie pour remplacer ceux qui légitimement prendront leur retraite, ou palier aux spécialistes qui font défaut aujourd'hui dans le bassin de vie.